

06- 27-01-2025

Nombre de Conseillers

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 14

Représentés : 1

L'an deux mil vingt cinq

Le 27 janvier à 19h30

Le Conseil Municipal de la commune de JOUX, convoqué le 22 janvier 2025, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle Amicitia selon autorisation du Sous-Préfet dans un courrier en date du 25 mai 2020 sous la Présidence de Mme Nadine Noyel Maire de Joux.

PRESENTS : Nadine Noyel, François Bride, Jonathan Chirat, Béatrice Chadier, Marilyne Debade, Patrick Demollière, Elodie Duperray, Jean-Pierre Lafay, Corinne Semay, Didier Dupuy, Isabelle Coutarel, Sabine Romagny, Christophe Mitton

ABSENTS REPRESENTES : Tony Paillason (pouvoir donné à JP Lafay)

ABSENTS : Clément Commarmond

Béatrice Chadier est nommée secrétaire de séance.

06 SYTRAL Mobilités projet de Plan de Mobilité des territoires lyonnais

Le 21 novembre 2024, le Conseil d'Administration de SYTRAL Mobilités a arrêté le projet de Plan de Mobilité des Territoires Lyonnais élaboré à l'échelle de son ressort territorial. Dans le cadre des dispositions de l'article L1214-28-2 du Code des Transports, Il est soumis, pour avis, au conseil régional, aux conseils départementaux intéressés, au conseil métropolitain, aux conseils communautaires des établissements publics de coopération intercommunale membres de l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes, aux conseils municipaux des communes du ressort territorial de l'autorité organisatrice des mobilités des territoires lyonnais, ainsi qu'aux autorités administratives compétentes de l'Etat concernées dans un délai et des conditions fixées par voie réglementaire.

Ces avis doivent être rendus dans les trois mois à compter de la date de transmission du projet, soit avant le 28 février 2025 (article L-1214-28-2 du Code des Transports). L'avis qui n'est pas donné dans ces délais est réputé favorable.

Madame le Maire met en délibération la réponse suivante :

« Il est proposé de rendre un avis favorable sur ce projet en formulant toutefois des observations : toutes les mesures déclinées sur les territoires denses ne pourront être proposées en milieu rural (transports collectifs plus cadencés et maillés). L'offre réduite en transports en commun et l'éloignement des différents pôles (administratifs, économiques, commerciaux...) rendent la population de ces territoires dépendante de la voiture.

Pourquoi ne pas prendre en compte les enjeux des zones rurales en intégrant dans ce plan de mobilité, un plan spécifique aux territoires ruraux à faible densité

démographique afin de maintenir le lien social (santé, commerces, loisirs, enseignements...).

- Développer le transport à la demande et le rendre plus accessible à tous (service porte à porte pour les personnes éloignées des centres bourgs)
- Transports scolaires en milieu rural ouvert à tous
- Aider au développement de la mobilité partagée »

Envoyé en préfecture le 20/02/2025
Reçu en préfecture le 20/02/2025
Publié le
ID : 069-216901025-20250127-06_27_01_2025-DE

Après délibération, le conseil municipal approuve la réponse apportée au Sytral telle que ci-dessus.

Pour : 7 Abstention : 7

Mme le Maire vote pour donc le vote pour est prépondérant.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Fait à Joux, le 27 janvier 2025

Le Maire
Nadine NOYEL

La Secrétaire de Séance
Béatrice CHADIER



A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Béatrice Chadier', written over a faint circular stamp.